## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche Service Environnement et Aménagement du Territoire 0413311678

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

OBJET : Délégation Chasse et Pêche - 1ère répartition - Subventions aux associations.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Chasse et la Pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 57 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation Domaines départementaux, Espaces naturels, Chasse et Pêche.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **76 339** € selon le détail suivant :

- 58 300 € en fonctionnement pour seize demandes de subventions déposées par douze associations.
- 18 039 € en investissement pour cinq demandes de subventions déposées par trois associations, précisées comme suit :

La Société de Chasse d'Istres-ville nouvelle sollicite une aide d'un montant de 12 000 € pour l'acquisition d'un tracteur.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 10 000 € sur une dépense subventionnable totale de 21 600 €TTC (soit un taux de 46,30 %).

La Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique sollicite une aide d'un montant de 2 293 €, pour l'acquisition de quatre ordinateurs.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 2 293 € sur une dépense subventionnable totale de 5 739 €TTC (soit un taux de 40 %).

La Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique sollicite une aide d'un montant de 1 330 €, pour l'acquisition de matériel pour installer la visio-conférence.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 1 330 € sur une dépense subventionnable totale de 3 326 €TTC (soit un taux de 40 %).

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Infernet Cadière sollicite une aide d'un montant de 3 760 € pour l'acquisition d'un photocopieur.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 3 760 € sur une dépense subventionnable totale de 9 401 €TTC (soit un taux de 40 %).

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Infernet Cadière sollicite une aide d'un montant de 656 € pour l'acquisition d'équipements pour l'entretien des rivières. Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 656 €, sur une dépense subventionnable totale de 1 640 €TTC (soit un taux de 40 %).

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL